

Service de prévention et santé au travail	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)		Entreprise
 <p>ASTE - ASTE CENTRE EVRY-COURCOURONNES 18 rue du Bois Sauvage (ATTENTION, il y a 2 numéros 18. Le centre est en face d'EUROPCAR au numéro 16 de la rue) 91000 EVRY +33169910411</p>			<p>NETPOWER CONSULTING (20961) Médecin référent : Dr AILAM Farida</p>
Salarié(e)			
Nom : ADOUANI		Prénom : Riadh	
Date de naissance : 28/09/1984			
Poste de travail			
Ingénieur d'études en informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre			
Date de la visite			
Date : 02 janvier 2025		Heure d'arrivée : 13h02	Heure de départ : 13h56
Type de visite*			
<input checked="" type="checkbox"/> Visite d'information et de prévention <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> initiale (art. R. 4624-10) <input type="checkbox"/> périodique (art. R. 4624-16) <input type="checkbox"/> Visite de reprise (art. R. 4624-31) <input type="checkbox"/> Visite à la demande (art. R. 4624-34) <input type="checkbox"/> Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) <input type="checkbox"/> Visite de mi-carrière (art. L4624-2-2) <p><small>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</small></p>			
Attestation établie par			
<input type="checkbox"/> Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le collaborateur médecin <input type="checkbox"/> l'interne en médecine du travail <input checked="" type="checkbox"/> l'infirmier 			
Prochaine visite:			
A revoir au plus tard le : 30/12/2029			
<input type="checkbox"/> par le médecin du travail <input checked="" type="checkbox"/> par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail			

Sarah CAPART

Le 02 janvier 2025
Mme CAPART Sarah
Infirmière en santé au travail

Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail.